



Résultats d'analyse pour revalidation du permis B

Par **limonade_n8**, le **11/01/2016** à **12:08**

Bonjour,

J'ai effectué une visite médicale auprès de la commission primaire de ma préfecture. Lors de cette visite je n'ai pas pu leur donner mes résultats d'analyse, je les ai donc effectuées après la visite médicale.

Ma question est de savoir si je suis en droit de leur envoyer par courrier et lettre recommandée mes résultats d'analyse afin qu'ils puissent revalider mon permis ou alors suis-je obligé de les donner en main propre ?

Merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **12/01/2016** à **08:45**

Bonjour,

Vous adressez vos résultats, par LR/AR, à la préfecture et attendez la décision de la commission médicale. Cela risque de durer un peu.

Par **limonade_n8**, le **04/02/2016** à **19:23**

Bonjour,

Merci pour votre réponse Tisuisse,

Cela fait déjà un mois que j'ai envoyé mes résultats d'analyse.

Et je n'ai eu aucune réponse, aucun signe.

C'est toujours normal ?

Par **Tisuisse**, le **06/02/2016 à 09:50**

Déplacez-vous en préfecture pour savoir où en est votre dossier.

Par **limonade_n8**, le **10/02/2016 à 12:22**

Bonjour,

Je viens d'obtenir une réponse de la préfecture,

Cette dernière m'a dit que l'envoi des résultats d'analyse par courrier n'est pas recevable pour des raisons de "secret médical", je dois donc les remettre en mains propres.

Le problème est que je ne peux pas me présenter à la préfecture car je travaille actuellement dans une autre ville et donc que je ne peux pas venir moi même déposer mes résultats.

Comment faire pour qu'ils acceptent mes résultats que j'ai effectués et ne pas devoir tout refaire...

Par **jodelariege**, le **10/02/2016 à 12:33**

bonjour ,peut etre prendre un jour de congé et vous déplacer pour déposer vos analyses ,

Par **eozen**, le **10/02/2016 à 15:09**

Bonjour, le problème est qu'en général on n'a pas assez de jours de congés pour réaliser toutes les démarches administratives et si on se met alors au chômage pour les effectuer , on n'a plus de revenus...

Cdlmt.

Par **jodelariege**, le **10/02/2016** à **15:35**

bonjour ;il faut savoir ce que l'on veut ,on ne lui demande pas de gaspiller tous ses jours de congé mais un seul jour pour récupérer son permis.....et je n'ai vu personne contraint de se mettre au chômage juste pour avoir du temps pour faire les démarches administratives....la préfecture demande une remise en mains propres ,si il n'y a pas de remise en mains propres ,pas de permis tout simplement

Par **limonade_n8**, le **10/02/2016** à **16:20**

Bonjour,

Et est-ce qu'un membre de la famille ou une personne très proche pourrait déposer les résultats à ma place ?

La validité des résultats sera-t-elle toujours bonne ? Car il me semble qu'il faut des résultats qui datent de moins d'un mois... Ce qui voudrait signifier que je dois refaire une analyse après en avoir déjà effectué une, uniquement parceque je n'ai pas eu la possibilité de les remettre en mains propres dans les délais...

Par **Tisuisse**, le **11/02/2016** à **11:10**

Déplacez-vous en préfecture, ce sera plus simple et plus rapide pour obtenir les renseignements dont vous avez besoin car chaque préfecture a son type de gestion.